Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2014-334/JCH/DR

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

L'ADMINISTRATEUR GENERAL DU C.E.A.

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 27 février 2013
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

DECIDENT

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 8 mois, une Unité Mixte de Service intitulée : « MIRCen »

Article 2 : Cette Unité est référencée : Inserm UMS 027

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

MIRCen
CEA Fontenay-aux-Roses
Bâtiment 61
18, route du Panorama
92265 FONTENAY-AUX-ROSES Cedex

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm de Paris XI.

Article 5 : Monsieur Philippe HANTRAYE est nommé directeur de l'Unité pour la période allant du 1er mai 2014 au 31 décembre 2014.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1er mai 2014.

Le Président
directeur général de l'Inserm

Pr André SYROTA

L'Administrateur Général
du C.E.A.

Dr Bernard BIGOT